Décharge 2016: budget général UE, Cour de justice

2017/2139(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 556 voix pour, 124 voix contre et 4 abstentions, de **donner décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2016.

Le Parlement a salué le fait que la Cour des comptes ait constaté qu'aucune faiblesse significative n'avait été identifiée lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les paiements dans leur ensemble pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour les dépenses administratives et autres dépenses de la Cour de justice étaient **exempts d'erreur significative**.

Les députés ont toutefois souligné que la procédure de décharge devait être rationalisée et accélérée. Ils ont demandé que la CJUE et la Cour des comptes suivent les bonnes pratiques du secteur privé et proposé de **revoir le calendrier de la procédure de décharge** de manière à pouvoir procéder au vote sur les décharges lors de la période de session plénière du Parlement de novembre et de pouvoir ainsi clôturer la procédure de décharge au cours de l'année suivant l'exercice comptable considéré.

Gestion budgétaire et financière: en 2016, la CJUE disposait de crédits s'élevant à 380.002.000 EUR (contre 357.062.000 EUR en 2015) et le taux d'exécution était de 98,2%. Les députés ont reconnu le taux élevé d'utilisation, mais ont noté une légère diminution par rapport aux années précédentes.

Les recettes estimées de la Cour de justice pour l'exercice 2016 s'élevaient à 51.505.000 EUR, alors que les droits constatés étaient inférieurs de 3,1% aux estimations (49.886.228 EUR). La différence de 1,62 million EUR est principalement attribuée à l'arrivée tardive en 2016 de 16 des 19 juges supplémentaires au Tribunal.

Le Parlement a constaté que la CJUE surestimait constamment ses **engagements pour les missions**, ayant engagé 342.000 EUR en 2016 alors que les paiements s'élevaient à 157.974 EUR seulement. Il a demandé à la CJUE d'assurer une planification financière saine afin d'éviter une divergence similaire à l'avenir et l'a encouragée à appliquer le nouveau concept de **budgétisation axée sur les performances** à sa propre procédure de planification budgétaire.

Cadre d'action de la Cour: les députés ont rappelé que 2015 a été l'année de l'adoption de **la réforme de l'architecture juridictionnelle de la Cour de justice**, qui s'est accompagnée du développement de nouvelles règles de procédure pour le Tribunal. Ils ont souligné que, en raison du doublement du nombre de juges dans le cadre d'un processus en trois étapes allant jusqu'en 2019, la réforme permettra à la Cour de justice de continuer à faire face à l'augmentation du nombre d'affaires.

En 2016, à la suite de la réforme de l'architecture juridictionnelle de la CJUE, les affaires de personnel constituaient le troisième type de procédure le plus fréquent devant le Tribunal. La CJUE est appelée à continuer de fournir des statistiques sur ses activités judiciaires.

Les députés ont également pris acte de la **diminution globale de la durée des procédures en 2016**, diminution correspondant en moyenne à 0,9 mois à la CJUE et à 1,9 mois au Tribunal par rapport à 2015. Ils ont invité la CJUE à redoubler d'efforts pour garantir la poursuite de cette tendance à la baisse, afin que toutes les affaires soient clôturées dans un délai raisonnable.

Le Parlement a adressé une série de recommandations à la Cour:

- introduire une approche plus ciblée fondée sur la **performance** en ce qui concerne les activités extérieures des juges pour la diffusion du droit de l'Union;
- améliorer la **transparence** en ce qui concerne les activités extérieures de chaque juge et fournir des informations sur les autres postes et les activités externes rémunérées des juges sur son site internet et dans son rapport d'activité annuel, y compris le nom de l'événement, le lieu, le rôle des juges concernés, les frais de voyage et de séjour et s'ils ont été payés par la CJUE ou par un tiers;
- publier le curriculum vitae et les **déclarations d'intérêts** de tous les membres de la CJUE, en indiquant toute adhésion à d'autres organisations;
- établir et mettre en œuvre des obligations strictes en ce qui concerne les règles relatives au « **pantouflage**»;
- envisager de produire des procès-verbaux de réunions tenues avec des **lobbyistes**, des associations professionnelles et des acteurs de la société civile, lorsque cela ne porte pas atteinte à la confidentialité des affaires en cours;
- fournir des informations financières quantitatives et qualitatives détaillées sur l'état d'avancement des **projets informatiques** au sein de la CJUE depuis 2014;
- simplifier les procédures pour les affaires concernant la propriété intellectuelle;
- améliorer ses **activités de communication** afin de se rendre plus accessible aux citoyens de l'Union, par ex. en organisant des séminaires de formation pour les journalistes ou en développant des produits de communication sur son activité selon une approche plus citoyenne;
- encourager son personnel à se familiariser avec les lignes directrices de 2016 en soulignant le rôle essentiel des lanceurs d'alerte dans la mise en lumière des actes répréhensibles;
- examiner la possibilité d'étendre sa langue de délibéré, en particulier au niveau du Tribunal, à d'autres langues que le français;
- effectuer des évaluations d'impact sur les conséquences du **Brexit** et informer le Parlement européen des résultats d'ici la fin de 2018.

Enfin, le Parlement a rappelé l'importance de maintenir l'objectif d'une amélioration de **l'équilibre entre les sexes** aux postes de l'encadrement intermédiaire et supérieur à cet égard et a demandé à la CJUE de s' attacher à améliorer la situation quant au déséquilibre géographique observé au niveau de cet encadrement.